

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

À propos de l'adoption de la décision relative à l'approbation du Budget unifié 2026, les Etats membres de l'Union européenne souhaitent faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A)6 des règles de procédure de l'OSCE.

En outre, les Etats participants suivants s'alignent sur cette déclaration : ...

1. Nous saluons l'adoption du budget unifié de l'OSCE pour l'année 2026. Nous remercions la présidence suisse pour ses efforts vigoureux afin de parvenir à ce résultat qui fait revenir l'Organisation à un cycle budgétaire régulier. Nous voudrions également saisir cette occasion pour rendre hommage aux efforts de la présidence finlandaise en 2025, qui avait également été très proche de la réalisation de cet objectif en septembre dernier.

2. Compte tenu des paramètres actuels, avec la réduction du budget de près de 11%, nous soulignons l'impact significatif des coupes sur toutes les structures et sur le personnel. Nous rappelons que l'Organisation doit pouvoir compter sur des ressources solides et prévisibles pour s'acquitter de son mandat, tout en reconnaissant qu'elle doit également entreprendre toutes les réformes nécessaires pour améliorer son efficacité et son efficience.

3. Nous rappelons la position de longue date des États membres de l'UE de maintenir un équilibre entre les structures, et que toute réduction doit préserver la capacité opérationnelle des missions sur le terrain, des institutions autonomes et du Secrétariat, y compris ses unités et programmes, sans affecter l'accomplissement de leurs mandats respectifs. Nous sommes préoccupés par l'impact négatif que les coupes budgétaires très importantes auront sur les différentes structures, en particulier sur les institutions autonomes. Nous tenons à réaffirmer que la dimension humaine est au cœur du mandat de l'OSCE et qu'elle est essentielle à son accomplissement.

4. Les États membres de l'UE soulignent l'importance de systèmes de contrôle interne efficaces dans toutes les organisations internationales. Nous rappelons également les évaluations du Comité d'audit et des auditeurs externes des comptes qui ont averti que la capacité du Bureau d'audit interne est au minimum critique. Dans le budget adopté, nous notons qu'en plus des réductions de personnel, le budget opérationnel de l'OIO est réduit de 82%. Cela peut avoir une incidence sur la capacité d'identifier et d'atténuer les risques potentiels, tels que la fraude ou d'autres irrégularités, et les possibilités d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience. Nous demandons au Secrétaire général, conformément à l'article 6.06 du Règlement financier, d'étudier les options disponibles en 2026 afin d'assurer des fonds opérationnels suffisants pour permettre au Bureau de mener à bien ses travaux dans le cadre de ses trois fonctions. Dans les futurs budgets unifiés, le montant réservé au budget opérationnel du Bureau devrait être fondé sur les risques et proportionné pour lui permettre de mener à bien son travail de manière indépendante sans nouvelles réductions de personnel.

5. Nous rappelons que les coupes budgétaires proposées impliquent la suppression de 405 postes équivalents temps plein et que les employés, dont beaucoup travaillent depuis longtemps au sein de l'OSCE, perdront leur emploi. Tout d'abord, les États membres de l'UE voudraient saisir cette occasion pour reconnaître le service dévoué des membres du personnel de l'OSCE dans l'ensemble de

l'organisation et exprimer notre regret de ces pertes d'emplois importantes. Nous sommes conscients que les gestionnaires de fonds ont dû prendre de nombreuses décisions très difficiles. Il est important que le processus soit mené en pleine conformité avec les règles en vigueur en matière de ressources humaines, en toute transparence avec le personnel concerné et avec sensibilité et empathie.

6. Nous reconnaissons également le rôle crucial que jouent l'unité chargée des conférences et des services linguistiques ainsi que les services des technologies de l'information et des communications pour le bon fonctionnement de l'organisation à travers la tenue des conférences, l'interprétation et la traduction des réunions, la gestion des technologies de l'information et l'achat de licences de logiciel. Ces activités sont assorties de coûts de marché qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du Secrétariat. Il est également important que tous les efforts possibles aient été faits pour identifier également des économies dans ces domaines et pour ne pas répéter les déficits structurels qui se sont produits au cours des cinq années précédentes pour ces coûts. Nous soulignons que, dans un contexte de restrictions budgétaires nationales, nous ne pouvons autoriser aucune allocation supplémentaire pour ces services au cours de cette année et dans un avenir prévisible.

7. En conclusion, les États membres de l'UE considèrent que cette proposition budgétaire, bien que loin d'être parfaite, doit cependant être préférée à l'absence d'un budget adopté et au maintien du statu quo. C'est la raison pour laquelle nous sommes joints au consensus pour soutenir l'adoption de ce budget, y compris sur la proposition d'utiliser – à titre exceptionnel – l'argent provenant des excédents de trésorerie.

8. Enfin, nous nous réservons le droit d'apporter des éléments supplémentaires dans la version écrite de cette déclaration.

9. Je vous demande de bien vouloir joindre cette déclaration interprétative à la décision du Conseil permanent ainsi qu'au journal de ce jour.